

Des caméras pour sanctionner les incivilités

MARTELANGE
Conseil communal

Grâce à un subside propreté publique de 21 000 €, la commune va s'équiper de caméras de surveillance pour lutter contre les incivilités.

Martelange a été sélectionnée pour recevoir un subside régional permettant de s'équiper en matériel de vidéosurveillance. L'objectif : améliorer au niveau local l'identification des auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté publique.

La commune avait répondu à un appel à projets qui leur offrait la possibilité de recevoir un montant maximum de 25 000 €, elle en a obtenu les 3/4, soit 20 907 €. La cité du schiste a été sélectionnée sur base d'un dossier solidement étayé, mettant en avant les emplacements potentiels identifiés pour être équipés d'une caméra et la manière dont l'administration communale va s'organiser pour exploiter au mieux les images fournies. Un agent constatateur communal assermenté sera préposé à cette tâche.

Avec cet équipement répressif, la Région et les communes wallonnes veulent agir contre le sentiment d'impunité d'une petite partie de la population.

Au-delà de la sanction, qui reste l'étape ultime mais nécessaire, les caméras de vidéosurveillance ont égale-

ment un rôle préventif et dissuasif fort important. Cette vidéosurveillance permettra donc d'identifier plus facilement et de sanctionner les auteurs d'incivilités.

Comme les caméras de surveillance seront mobiles, elles pourront donc être déployées et vont pouvoir sécuriser plusieurs lieux publics, comme la maison communale, la passerelle des Oiseaux et le parc de la Tannerie, mais aussi la Maison de village avec à côté le terrain multisport, la crèche communale et la Maison de santé, sans oublier le quartier Saint-Nicolas et son terrain multisports qui est un peu à l'écart des maisons. « *Tous endroits fort fréquentés et où l'on constate hé-*

las régulièrement des dégâts », constate l'échevin Thierry Kenler.

Aménagement du site du Belvédère

Un projet de la rénovation et de réhabilitation du site touristique du Belvédère était sur la table des conseillers. Il prévoit la création d'un parking pour vélos, d'une table d'orientation : point de vue remarquable de la Grande Forêt d'Anlier, et sur la vallée de la Sûre (site Ramsar ; le placement de panneaux didactiques sur le paysage, lieux environnants).

Il est prévu la pose d'un garde-corps autour du site, la rénovation de l'escalier, le remplacement du mobilier, la mise en place d'une signalétique.



Les caméras de surveillance seront mobiles et installées à plusieurs endroits où l'on constate dégâts ou incivilités.

Le budget total est de 120 000 €, le Commissariat général au Tourisme octroie un subside de 96 800 €, soit 80 % du coût des travaux.

JEAN-CLAUDE FONCK

VITE DIT

UN SPÉCIALISTE

La commune, associée à celles de Fauvillers et Légglise, recherche un spécialiste de l'énergie et de l'environnement. Dans le cadre de la Convention des Maires, la commune va mettre en place des actions pour l'énergie durable et le climat. L'impact financier pour un 1/3 temps est estimé entre 16 700 € et 20 500 € par année pour chacune des trois communes.

UNE PRIME DE REMERCIEMENT

L'ONE a décidé l'octroi d'une prime de remerciement au personnel des milieux d'accueil sous forme d'un échèque de 250 € par équivalent temps plein. Cette prime sera calculée au prorata du régime horaire des agents.

DISTRIBUTION GRATUITE DE ROULEAUX DE SACS PMC

Depuis le 1^{er} octobre 2021, Idélux organise, toutes les 2 semaines, une collecte en porte à porte des PMC. Du coup, cette décision va réduire fortement les besoins de chaque foyer à se rendre au recyparc. Le conseil communal annule et remplace la décision du conseil communal du 15 octobre 2015 relative à la prime en chèque commerce pour la fréquentation du recyparc par une distribution de 2 rouleaux gratuits de sacs PMC par ménage et un rouleau gratuit par isolé à partir de l'année 2022. Les rouleaux seront à retirer à l'administration communale. J.-CL. F.

Les projets prévus en 2022

La gestion communale des budgets et projets a permis depuis un quart de siècle de maintenir à l'identique les taxes et les impôts.

Le budget 2022 a été présenté par l'échevin Stéphane Mertz, il prévoit au service ordinaire des recettes pour 4 658 574 €, en dépenses 4 527 544 €, soit un boni de 131 030 €, et en équilibre à l'extraordinaire au montant de 4 088 613 €.

Après des échanges très tendus entre le bourgmestre Daniel Waty, l'échevin Thierry Kenler et deux des membres de la minorité, Rolande Kerger et Roland Thomas, le budget ordinaire (fonctionnement au quotidien) a cependant été voté à l'unanimité, par contre le budget extraordinaire (les projets) a été voté majorité contre opposition (5 oui, 3 non, le conseiller Olivier Dufond de la minorité étant excusé).

Pour la majorité, la gestion communale des budgets et projets a permis depuis 25 ans de maintenir à l'identique les taxes et les

impôts.

Les projets les plus importants présentés par le mayer sont : l'achat de terrains à bâtir non bâtis : 250 000 € et du terrain TEC : 50 000 €, la construction de deux logements « Au Pré Fleuri » : 650 000 €, l'achat de panneaux photovoltaïques : 25 000 €, l'équipement de la salle de village de Grumelange : 50 000 €, auteur de projet du nouveau poste de police : 15 000 €, l'aménagement du quartier de la menuiserie : 20 000 €, l'entretien des voiries : 250 000 €, la construction de la voirie du PCA : 1 000 000 €, la rénovation de la voirie vers Tintange : 80 000 €, l'emplacement lampadaires publics (3^e phase sur 10) : 13 738 €, l'achat d'une œuvre d'art : 10 000 €, la rénovation du Musée de la Haute Sûre : 10 000 €, l'aménagement de la piste cyclable vers Attert : 250 000 €, l'agrandissement de la maison de village de Martelange : 1 000 000 €, l'égouttage rue de Radelange : 50 000 €...J.-CL. F.



L'Avenir - Local: Luxembourg 30/10/2021, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Luxembourg

